

votre douleur, parlons-en !



patients
semaine de la sécurité des patients

- ma douleur est un signal que je ne dois pas ignorer
elle doit être « **prévenue, évaluée et prise en charge** », c'est mon droit

- pour en savoir plus
www.sante.gouv.fr/la-prise-en-charge-de-la-douleur-par-les-professionnels-de-sante.html

ma participation est essentielle pour des soins plus sûrs
www.sante-gouv.fr/ssp



● si j'ai mal, j'ose en parler à un professionnel de santé, si besoin avec l'aide de mon entourage

- la douleur qui persiste, change ou s'aggrave peut traduire un changement de mon état de santé
- mon médecin m'interroge, m'écoute et m'examine pour évaluer et comprendre les causes de ma douleur
- j'indique aux professionnels de santé quels soins, quels actes, quels examens me font mal (pansements, perfusions vaccins...) et quelles positions augmentent ma douleur
je les informe de ce qui a déjà permis de la soulager

● je discute avec les professionnels de santé

- pour comprendre ce qui a pu aggraver ou modifier ma douleur : je décris son intensité, sa durée...
- pour connaître les risques que peuvent révéler des changements de ma douleur (réapparition soudaine, durée de plus de 2 mois...)
- pour les aider à choisir l'association de traitements la mieux adaptée à ma situation : antalgiques, traitements non médicamenteux

● je contribue à réduire la douleur et les risques qu'elle peut provoquer

- j'apprends à évaluer la douleur que je ressens avec des outils adaptés (échelle...)
- je ne modifie pas mon traitement sans en informer le médecin qui me suit
- je consulte un professionnel de santé en cas de modification de ma douleur ou de changement de mon état de santé notamment, une douleur qui persiste plus de 2 mois nécessite une prise en charge particulière dans une consultation de la douleur
- je signale à un professionnel de santé les effets du traitement : efficacité, effets inattendus...



semaine de la sécurité des patients